



Opération de développement rural (ODR)

RAPPORT ANNUEL 2022

1^{ERE} OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR) – RETROACTES

- | | |
|---|----------------------|
| ✚ Décision du Conseil communal d'entamer une première opération: | 5 avril 2002 |
| ✚ Approbation du Plan communal de développement rural (PCDR): | 24 mai 2006 |
| ✚ Durée de validité du Plan communal de développement rural (PCDR): | 10 ans (24 mai 2016) |

2^{EME} OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)

- | | |
|--|---|
| ✚ Décision du Conseil communal d'entamer une deuxième opération: | 25 janvier 2016 |
| ✚ Courrier du Ministre annonçant l'accompagnement par la Fondation rural de Wallonie (FRW) en 2017: | 1 ^{er} février 2016 |
| ✚ Démarrage de l'opération: | en 2018 (réunions villageoises) - interruption de juin à décembre (élections) |
| ✚ Constitution de la Commission locale de développement rural (CLDR) ¹ : | 25 février 2019 |
| ✚ Approbation de la Ministre sur la composition de la Commission locale de développement rural (CLDR): | 20 janvier 2020 |
| ✚ Elaboration du Plan communal de développement rural (PCDR): | en cours |

¹ Désignation des membres par le Conseil communal

ANNEXE 1: SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1^{ERE} OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

1^{ère} Opération de développement rural (ODR) clôturée, sauf pour le projet en convention "*Travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinâve à Jalhay*".

<i>Priorité du P.C.D.R.</i>	<i>Numéro du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant du projet à 100%</i>	<i>Pouvoir(s) subsidiant(s)</i>	<i>Stade d'avancement du projet</i>
1	Fiche n° 6	Aménagement et sécurisation de la place du Haut-Vinâve à Jalhay: <i>"Travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinâve à Jalhay"</i>	588.554,69 € ²	Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, Environnement - Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal – Direction du Développement rural	L'ordre de commencer les travaux a été envoyé le 4 octobre 2022. La date contractuelle de commencement des travaux a été fixée au 26 octobre 2022. Les travaux sont en cours d'exécution.

² Courrier daté du 12 mai 2021 de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Madame Céline TELLIER, relative à l'attribution du marché et à l'intervention financière du développement rural.

2^{EME} OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

→ *Elaboration du Plan communal de développement rural (PCDR).*

Six réunions de Commission locale de développement rural (CLDR) en 2019 ont permis d'arrêter le **diagnostic partagé** (partie 3 du PCDR).

En 2020, la CLDR a entrepris l'élaboration du PCDR: après 2 séances d'information (l'une sur le Plan d'aménagement forestier et la gestion sylvicole, l'autre sur Plan d'Actions pour une Energie Durable (PAED)) organisées en janvier, elle a travaillé sur une **1^{ère} structuration des objectifs de développement**, ébauchant ainsi la stratégie de développement (partie 4 du PCDR) en février.

La réunion suivante, prévue en mars, qui avait pour objectif de formuler définitivement la stratégie de développement et de commencer à y articuler les projets, a été annulée suite aux mesures de confinement liées à la pandémie du Covid-19. Une 2^{ème} tentative d'organiser cette réunion début septembre 2020 a également été annulée, pour les mêmes raisons. L'élaboration du PCDR est donc restée en stand-by à partir de février 2020, sans perspective concrète de relance.

Finalement, ce n'est que le 29 septembre 2021, après une interruption de plus d'un an et demi, que la CLDR a pu à nouveau se réunir. Vu cette longue interruption, une remise à niveau a été nécessaire avant de reprendre les travaux.

Ensuite, après avoir validé **la stratégie de développement (objectifs généraux et opérationnels)**, la CLDR a poursuivi l'élaboration du PCDR par l'examen des **projets** (= moyens pour concrétiser les objectifs), en vue de vérifier leur cohérence avec la stratégie (les 4 objectifs/les 17 sous-objectifs), puis d'apprécier leur pertinence en tant que moyens adéquats pour les concrétiser. Ce faisant, elle a fait émerger les **projets prioritaires**.

En 2022:

Au travers de cinq réunions (une par mois, de janvier à mai), l'ensemble des préprojets a été traité (objectif par objectif) en vue de fournir à l'auteur de PCDR les informations/précisions nécessaires à l'élaboration des fiches. Une information a également été apportée sur le projet de Parc national des Hautes-Fagnes.

Vu l'engagement de la Commune, en première ligne dans ce dossier, dans lequel le Bourgmestre (Président de la CLDR), l'Echevine du tourisme (membre du ¼ communal) et certains membres de la CLDR se sont fortement impliqués, le processus d'élaboration du PCDR a été mis en "veilleuse". Aucune réunion n'a donc été organisée au second semestre 2022.

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

<i>Année de la convention</i>	<i>Type de programme (biffer les mentions inutiles)</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectif du projet</i>	<i>Montant du subside</i>
2015	PCDR classique	Aménagement et sécurisation de la place du Haut-Vinâve à Jalhay: "Travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinâve à Jalhay"	<p>✚ AXE A: soutenir des activités économiques compatibles avec l'environnement physique et humain:</p> <ul style="list-style-type: none"> → renforcer l'offre touristique et améliorer les services aux visiteurs; → faire connaître et dynamiser les artisans, producteurs et commerces locaux. <p>✚ AXE C: répondre aux besoins collectifs en matière de logement, de service, de mobilité et de sécurité:</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la mobilité interne et externe des habitants et accroître la sécurité routière dans les villages; → Améliorer la mobilité interne et externe; → Améliorer le cadre de vie au travers d'aménagement d'espaces publics. <p>✚ AXE D: au travers de l'Opération de Développement Rural, susciter un débat en vue de faire émerger un "projet de</p>	Part développement rural: 344.393,90 € ³ Part communale: 244.160,79 €

³ Courrier daté du 12 mai 2021 de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Madame Céline TELLIER, relative à l'attribution du marché et à l'intervention financière du développement rural.

			société" au niveau communal: → Développer l'identité communale et encourager la convivialité et la solidarité.	
			ETATS D'AVANCEMENT PHYSIQUE DU PROJET	DATE
			Désignation de l'auteur de projet	27/01/2015
			Approbation de la fiche projet par la C.L.D.R.	02/06/2015
			Réception du projet de la convention du Service public de Wallonie	01/10/2015
			Adoption de la convention par le Conseil communal	26/10/2015
			Convention signée par le Service public de Wallonie	24/11/2015
			Approbation de l'avant-projet par le Collège communal	25/01/2016
			Approbation de l'avant-projet par le Service public de Wallonie	18/04/2016
			Approbation du projet par le Conseil communal	26/09/2016
			Envoi de la demande de permis d'urbanisme	avril 2017
			CoDT (nouvelle législation) - nouvelle demande de permis	30/01/2018
			Permis délivré par le Service public de Wallonie	22/08/2018
			Refus du dossier par le Service public de Wallonie car le dossier "projet" était sur l'ancienne législation des marchés publics	
			Approbation du projet par le Conseil communal (projet basé sur la nouvelle législation des marchés publics)	09/09/2019
			Envoi du dossier au Ministre	17/09/2019
			Approbation du projet par le Ministre	21/04/2020
			Approbation du démarrage de la procédure et de la publication de l'avis de marché par le Collège communal	06/08/2020
			Publication sur e-Notification (plateforme e-Procurement)	13/08/2020
			Attribution du marché par le Collège communal	24/12/2020
			Transmission du dossier d'attribution au Service public de Wallonie - Département des politiques publiques locales, Direction des marchés publics et du Patrimoine (Tutelle générale d'annulation)	7/01/2021
			Décision du Service public de Wallonie - Département des politiques publiques locales, Direction des marchés publics et du Patrimoine (Tutelle générale d'annulation) sur le dossier d'attribution	8/02/2021 (avis favorable)
			Transmission du dossier d'attribution au pouvoir subsidiant	11/02/2021
			Approbation du dossier d'attribution du marché par la Ministre	12/05/2021
			Transmission de la notification d'attribution à l'adjudicataire et des	31/05/2021

avis de non-attribution aux autres soumissionnaires	
Transmission de l'ordre de commencement à l'adjudicataire	4/10/2022
Début des travaux	26/10/2022
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	
ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER DU PROJET	MONTANT
Montant conventionné à 100% - Montant estimatif TVAC des travaux et d'acquisition	483.420,34 €
Montant - stade "attribution du marché"	588.554,69 € ⁴
Montant du subside développement rural	344.393,90 € ⁵
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

⁴ Courrier daté du 12 mai 2021 de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Madame Céline TELLIER, relative à l'attribution du marché et à l'intervention financière du développement rural.

⁵ Courrier daté du 12 mai 2021 de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Madame Céline TELLIER, relative à l'attribution du marché et à l'intervention financière du développement rural.

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2007	P.C.D.R. classique	Création d'un atelier rural et aménagement des accès à Cokaifagne. 1 ^{ère} phase: travaux de construction de l'atelier et modernisation du 1 ^{er} tronçon de voirie d'accès	<p>✚ Soutenir des activités économiques compatibles avec l'environnement physique et humain:</p> <p>→ Offrir aux acteurs économiques la possibilité de développer leurs activités dans de bonnes conditions;</p> <p>→ Garder une vie économique adaptée au village en veillant à maintenir la ruralité et la quiétude au village.</p>	<p>Décompte final de l'atelier rural (940.650,42 € TVAC)</p> <p>Décompte final de la voirie d'accès, en collaboration avec RESA (480.956,83 €)</p>	<p>13 juillet 2017</p> <p>21 avril 2021</p>

Etat du patrimoine:

Le bien est-il toujours propriété communale ?

Oui

Non

Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous

Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente

Montant de la vente

Modalités de réaffectation du montant de la vente

Le bien est-il loué?

Oui Non

Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.

Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)

Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type loyer Bureau IA	Montant annuel	9.196,08 €
	Type charges Bureau IA	Montant annuel	1.515,97 €
	Type loyer Bureau IB	Montant annuel	6.234,72 €
	Type charges Bureau IB	Montant annuel	1.140,00 €
	Type loyer Bureau IIA	Montant annuel	/
	Type charges Bureau IIA	Montant annuel	<i>Remarque:</i> Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2022, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux ans.
	Type loyer Bureau IIB	Montant annuel	/

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type charges Bureau IIB	Montant annuel	<i>Remarque:</i> Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2022, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux ans.
	Type loyer Atelier I	Montant annuel	20.582,34 €
	Type charges Atelier I	Montant annuel	2.040,00 €
	Type loyer Atelier II	Montant annuel	16.079,28 €
	Type charges Atelier II	Montant annuel	1.800,00 €
Total des recettes perçues pour l'année 2022			58.588,39 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Frais de combustible	Montant annuel	3.989,24 €
	Eau - Location des compteurs communs (compteur d'incendie)	Montant annuel	261,60 €
	Electricité - Location des compteurs (frais d'électricité des communs)	Montant annuel	1.219,69 €
	Entretien de la chaudière et ramonage de la cheminée	Montant annuel	396,88 €
	Frais des extincteurs et des exutoires de fumée	Montant annuel	66,55 €
	Frais des lampes de secours		99,83 €
	Mise en place d'une ligne téléphonique pour la gestion de l'alarme intrusion à distance	Montant annuel	595,12 €

	Entretien alarme incendie	Montant annuel	544,65 €
	Entretien des espaces verts	Montant annuel	8.516,78 €
	Entretien des communs et des sanitaires (nettoyage)	Montant annuel	2.555,00 €
	Charges financières du prêt	Montant annuel	1.740,52 €
	Amortissements du bâtiment	Montant annuel	7.039,00 €
Total des charges pour l'année 2022			27.024,86 €
Bénéfices = recettes moins charges		TOTAL	31.563,53 €
Réaffectation des bénéfices	Le montant de ces bénéfices n'est pas repris sur un poste unique MAIS est affecté au financement du projet relatif aux travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinâve à Jalhay (projet PCDR) du budget extraordinaire.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁷	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	<p><u>Bureau IA (Roquez, 56 bte 2 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Referenceur.be SPRL</p> <p><i>Numéro d'entreprise: 0845.092.407</i></p> <p><u>Activité économique:</u> Referenceur.be SPRL est une agence web spécialisée en génération de trafic qualifié sur internet. C'est une agence spécialisée en marketing digital (par exemple: développement de la visibilité des entreprises sur internet).</p>

⁷ A titre d'exemple

Ateliers ruraux: type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices: nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-202 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

	<p><u>Bureau IB (Roquez, 56 bte 3 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Amaruq SRL</p> <p>Numéro d'entreprise: 0774.584.392</p> <p><u>Activité économique:</u> Amaruq SRL est une société qui fabrique des roues de vélos.</p> <p><u>Bureau IIA (Roquez, 57 bte 2 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2022, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux ans.</p> <p><u>Bureau IIB (Roquez, 57 bte 3 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2022, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux ans.</p>
	<p><u>Atelier I (Roquez, 56 bte 1 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Contact forestier SPRL</p> <p>Numéro d'entreprise: 0638.811.019</p> <p><u>Activité économique:</u> Contact forestier SPRL est une société de vente d'équipements forestiers principalement destinés à l'aménagement, l'entretien et la gestion des forêts.</p>

	<p><u>Atelier II (Roquez, 57 bte 1 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Car-Actis SPRL</p> <p>Numéro d'entreprise: 0725.749.347</p> <p><u>Activité économique:</u> Car-Artis SPRL est une société de vente de véhicules multimarques (concessionnaire automobile).</p>
<p>Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)</p>	<p>Actuellement, nous n'avons aucun retour d'informations de l'impact sur l'emploi local, si ce n'est la bonne évolution de la plupart des entreprises, malgré les dernières années difficiles avec la pandémie du Covid-19 et la guerre en Ukraine.</p>

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

ANNEE DE L'INSTALLATION DE LA CLDR	ANNEE D'APPROBATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR	DERNIERE DATE DE LA MODIFICATION DE COMPOSITION DE LA CLDR	DERNIERE DATE DE MODIFICATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
<p align="center"><u>O.D.R. 2</u> 13/05/2019</p>	<p align="center"><u>O.D.R. 2</u> * 2019 (approbation du 1^{er} règlement d'ordre intérieur) * 2022 (approbation du règlement d'ordre intérieur modifié)</p>	<p align="center"><u>O.D.R. 2</u> <u>Démissions:</u> - 1 démission: 28/01/2022 (prise d'acte au Conseil communal du 21/02/2022) - 1 démission: 05/02/2022 (prise d'acte au Conseil communal du 21/02/2022) - 1 démission: 06/02/2022 (prise d'acte au Conseil communal du 21/02/2022) - 1 démission: 10/02/2022 (prise d'acte au Conseil communal du 28/03/2022) - 1 démission: 22/02/2022 (prise d'acte au Conseil communal du 28/03/2022) - 1 démission: 22/02/2022 (prise d'acte au Conseil communal du 28/03/2022) - 1 démission: 22/02/2022 (prise d'acte au Conseil communal du 28/03/2022) - 1 démission: 22/02/2022 (prise d'acte au Conseil communal du 28/03/2022) - 1 démission: 17/06/2022 (prise d'acte au Conseil communal du 05/09/2022)</p> <p align="center"><u>Désignation:</u> - 1 nouvelle désignation d'un nouveau membre effectif au Conseil communal: 28/03/2022</p>	<p align="center"><u>O.D.R. 2</u> * <u>28/04/2022:</u> approbation du règlement d'ordre intérieur modifié par la CLDR</p> <p align="center">* <u>30/05/2022</u> approbation du règlement d'ordre intérieur modifié par le Conseil communal</p>
<p>Date des réunions durant l'année écoulée</p>	<p align="center">19/01/2022 22/02/2022 21/03/2022 28/04/2022</p>	<p align="center">Nombre de présents</p>	<p align="center">20 + un membre invité 21 + un membre invité 23 + un membre invité 22</p>

	31/05/2022		
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>Relancée en 2021 après le Covid, la CLDR a poursuivi ses travaux au 1^{er} semestre 2022, axés sur les fiches-projets, ce qui laissait augurer la finalisation du PCDR pour la fin d'année.</p> <p>Au 2^{ème} semestre, l'essentiel des ressources humaines impliquées dans le PCDR s'étant investie dans l'appel à projet pour la création de parc nationaux, cela n'a pas été possible.</p>		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet		/	
Intitulé du projet		/	
Priorité du projet		/	
Calendrier d'exécution		/	

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

La validité du P.C.D.R. de Jalhay est arrivée à terme en mai 2016, aucune programmation n'est établie.

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an					
Année rapport annuel + 2 ans					
Année rapport annuel + 3 ans					

Ce rapport annuel 2022 a été approuvé par la Commission locale de développement rural (CLDR) en date du 7 février 2023 et par le Conseil communal en sa séance du 27 février 2023